

ANNEXE : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Préambule

L'article L2312-1 du Code général des Collectivités territoriales prévoit que dans les communes et EPCI de plus de 3.500 habitants, le chef de l'exécutif présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels de la commune ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le décret D.2312-3 du CGCT précise qu'il comporte les informations suivantes :

1. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
2. La présentation des engagements pluriannuels, les orientations envisagées en matière de dépenses et de recette d'investissement et le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme
3. Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée, et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la commune pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations fixées aux 1°, 2°, et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure de l'élaboration budgétaire et ne comporte pas de caractère décisionnel.

En première partie le rapport traitera du contexte stratégique du syndicat, dans son environnement économique et financier, tel qu'il a été présenté dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et la loi de finances 2021 et leurs impacts prévisibles sur la commune ou l'EPCI.

Dans une seconde partie, seront évoquées, la situation du syndicat au 31 Décembre 2021, et les orientations pour années 2022 à 2026, pointant en particulier les équilibres financiers futurs et l'évolution de la dette.

Dans la dernière partie, le projet de budget pour 2022 sera présenté tant en fonctionnement qu'en investissement.

1- Eléments généraux stratégiques et financiers

La situation générale du secteur des déchets n'a pas fondamentalement évolué en 2021, et les éléments du contexte de l'activité sont principalement les suivants :

- **l'augmentation programmée des dépenses de TGAP**, selon un rythme inscrit par la loi de finances de 2019. La première étape est intervenue le 1er janvier 2021 avec un surcoût applicable par nos prestataires qui a évolué de 18€/Tonne à 30€/Tonne. L'impact global sur les comptes de l'USTOM a été évalué dans le rapport 2019 à +874.000 € par an à l'horizon 2025 sur notre territoire, sans effort significatif de réduction des tonnages collectés et traités d'ici-là.

- **L'augmentation des coûts des exutoires de déchets ultimes** dans les filières d'élimination, s'ajoute à l'inflation de la TGAP, et reflète, dans les prix de marché, le déséquilibre structurel entre l'offre et la demande de capacités, en Gironde. La situation monopolistique de Véolia, constatée par la Chambre Régionale des Comptes dans l'affaire du marché d'incinération de Bordeaux Métropole, a contribué à ébaucher les prémises d'un partenariat stratégique avec les syndicats ruraux voisins de l'USTOM.

- **La fluctuation des cours de reprise des matériaux recyclés.** Après une année 2020 marquée par la baisse des cours, déséquilibrés par la crise du Covid19 avec une offre au niveau mondial excédant les capacités d'absorption de ces flux, l'année 2021 et le rebond post épidémique a vu à nouveau les prix propulsés à la hausse. Les subventions des éco-organismes apparaissent comme des éléments modérateurs de la variabilité de ces recettes.

- **Le statut des emplois au sein du syndicat régi par les règles des SPIC,** générant des situations singulières comme par exemple l'impossibilité de mise en place du chômage partiel pour les agents de l'USTOM, lors des périodes de confinement décidées par le gouvernement.

- **La nécessaire mise aux normes des sites,** dans le contexte normatif très strict des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) constitue pour le syndicat un effort très significatif

Sur l'ensemble des points ci-dessus, les discussions entamées avec la Préfecture n'ont pas produit d'évolution notable concernant les sujets d'inquiétude ou d'interrogation majeurs pour le syndicat.

Cependant, la situation financière du syndicat a retrouvé un peu de lustre avec un résultat de clôture d'environ 1,0 M€ en 2020, en partie exceptionnel, et le vote d'une augmentation de la grille de 18% qui, en ramenant la fiscalité au niveau de 2014, a permis de sécuriser pour quelque temps les équilibres budgétaires.

Les enjeux financiers pour le syndicat y sont désormais les suivants :

- Retrouver un niveau de recettes de fonctionnement permettant dans le temps de stabiliser une marge brute opérationnelle minimale
- Contenir la croissance des charges de fonctionnement pour garantir un niveau d'investissement suffisant
- Sortir d'une zone de risque sur sa solvabilité, en maintenant une capacité de remboursement de la dette en dessous des plafonds fixés par la Loi de Programmation des Finances Publiques. Poursuivre le travail engagé avec la DGFIP pour maximiser le recouvrement de la facturation émise.

Sur un plan stratégique, le Président et les élus ont tracé les orientations suivantes :

- Après l'ajustement global de la grille tarifaire de la Redevance, en revoir les modalités afin de garantir plus d'équité entre les différents producteurs de déchets
- Stabiliser le niveau des charges hors marchés de prestations, et les effectifs
- Engager les actions nécessaires pour réduire et valoriser les flux collectés et traités

2- Analyse rétro-prospective 2020-2026

Dans la continuité de l'étude du Cabinet Klopfer fin 2020, actualisée avec les résultats de l'exercice 2020, une démarche d'analyse financière prospective a été entreprise par la nouvelle gouvernance, afin de tracer l'horizon à 5 ans de la réflexion stratégique. Au moins une fois par an, à l'occasion de la préparation du ROB, les hypothèses de sa construction seront retravaillées en vue d'en actualiser les perspectives et de les formaliser pour le Conseil Syndical.

La lettre de cadrage budgétaire 2022 a détaillé les modalités et le calendrier des restitutions aux élus. Celles-ci sont de deux ordres :

- Une projection des dépenses et recettes réelles de fonctionnement traçant une perspective d'épargne brute
- Une projection des dépenses et recettes futures d'investissement esquisant un tableau prévisionnel de financement incluant :
 - o Un plan pluriannuel d'investissement à l'horizon 2026
 - o Le financement à long terme du syndicat, à arbitrer entre autofinancement et recours à l'emprunt

Il est précisé qu'à la différence du projet de budget pour 2022, détaillé dans la seconde partie, l'exercice de prospective inscrit la projection des dépenses et recettes en base « Compte Administratif », de façon à faire apparaître l'autofinancement prévisionnel généré par l'exploitation.

A cet égard, c'est le résultat de fonctionnement projeté fin 2021, telle qu'il a été présenté au Conseil Syndical du 13 octobre 2021, qui a servi de point de départ aux différentes projections ou scénarii.

En effet, plusieurs scénarii prospectifs ont été élaborés et examinés, notamment un scénario présentant une baisse de 30% sur 5 ans des tonnages collectés, transportés, traités, en adéquation avec l'ambition politique affichée et portée par le Président. Cependant ce dernier nécessite d'affiner plusieurs préalables : conclusions de l'étude d'optimisation en cours par le cabinet EODD, attendues début 2022, suites de l'expérimentation autour des bio déchets, et renouvellement du marché de collecte à attribuer début 2022 pour prise d'effet au 1^{er} janvier 2023. Les contours et les moyens d'action alloués seront alors précisés au travers d'un cadre opérationnel pour séquencer et articuler toutes les options stratégiques. Pour ces raisons, c'est finalement le scénario « au fil de l'eau » qui est présenté ici.

Bilan 2021 et perspective d'évolution des dépenses

Le point financier établi fin septembre 2021 a permis de mettre en lumière les points suivants :

- Une maîtrise des frais généraux à hauteur d'environ 85% du budget du fait de reports sur l'expérimentation des bio déchets, de la limitation des manifestations en raison du COVID, de travaux sur les installations
- Une masse salariale contrôlée à hauteur de 93% du Budget et parfaitement stable comparativement à 2020, en raison de non-remplacements, du non-recours à l'intérim pendant la période d'été, des formations repoussées à cause du COVID, des postes pourvus avec un décalage parfois important, l'optimisation des rotations des chauffeurs.
- Des dépenses imprévues de fin d'année consécutives aux défaillances matérielles constatées sur l'ensemble du parc de camions polybennes, et des indemnités à verser à la commune de Massugas dans le litige qui nous oppose depuis plusieurs années au sujet de la redevance pour le site

Et ce, malgré :

- La mise en place de tickets restaurant
- La prise en charge du traitement des encombrants suite aux inondations de la Garonne et de la Dordogne
- Des rattachements 2020 insuffisants sur les marchés d'exploitation (160 K€)
- Des dépenses imprévues avec le dénouement judiciaire contre la mairie de Massugas et la location supplétive de camions immobilisés en raison de leur état au dernier trimestre

Dans la projection pluriannuelle des dépenses générales (chap.011), le bloc relatif aux opérations sous-traitées (611) représente à lui-seul 60% des dépenses réelles de fonctionnement, et est très largement dépendant des prix d'achat puisque l'hypothèse retenue, en continuité avec les années précédentes, est celle de la parfaite stabilité, sur la base du niveau de la projection fin 2021, en ligne a priori avec le BP.

L'évolution de la TGAP y occupe une place spécifique (et par ailleurs mise en exergue dans le tableau) puisque son évolution est inscrite règlementairement jusqu'en 2026.

Années	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
TGAP (en € HT/tonne)	18,00	30,00	40,00	51,00	58,00	65,00	65,00

L'évolution des prix de service, pour la fraction hors TGAP, est projetée à +2% par an au-delà de 2022, année de départ, dont la hausse a été anticipée à +4% au vu de la tournure sensiblement inflationniste de la reprise de la croissance post-covid en France.

On anticipe une croissance maîtrisée des charges générales à hauteur de +2% l'an sur les charges de fonctionnement, dans la mesure où les moyens affectés au fonctionnement général des services semblent avoir été stabilisés dans l'exécution 2021. Un distinguo est désormais effectué à partir de 2021 entre les dépenses de sous-traitance administrative (informatique, nettoyage...) et le reste des charges générales ou d'exploitation. Il traduit la nécessité de mesurer l'évolution spécifique de ce poste amené à s'accroître.

[Données exprimées en K€]			Comptes administratifs		Projection N	Prospective FONCTIONNEMENT					
SECTION DE FONCTIONNEMENT			CA 2019	CA 2020	CA proj. 2021	CA proj. 2022	CA proj. 2023	CA proj. 2024	CA proj. 2025	CA proj. 2026	Hyp. Evol/an
DEPENSES											
011	Charges Générales	962	865	1 071	1 092	1 114	1 136	1 159	1 182	1 192	2 00%
	611-Marchés de prestations administratives	0	0	216	200	204	206	212	216	2 00%	
	611-Marchés d'exploit. hors TGAP	4 900	4 945	5 374	5 289	5 340	5 413	5 468	5 600	0,00%	
	T.G.A.P.	384	393	642	875	1 115	1 269	1 422	1 422	0,00%	
	Sous-Total 011 :	6 246	6 203	7 304	7 456	7 774	8 026	8 281	8 420		
012	Charges de Personnel	1 994	2 184	2 234	2 301	2 370	2 441	2 514	2 589	3 00%	
65	Autres charges de gestion courante	38	42	49	50	51	52	53	54	2 00%	
66	Charges Financières	106	92	93	86	80	73	66	61	0,00%	
66	Intérêts nouveaux emprunts	0	0	0	0	12	11	29	28	0,00%	
67	Charges Exceptionnelles	2	28	128	48	48	48	48	48	0,00%	
68	Provisions pour risques et charges	0	0	55	15	15	15	15	15	0,00%	
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	
042	Dotations aux amortissements/Consolid	546	720	774	970	970	970	970	970	0,00%	
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	800	300	0	0	0	0,00%	
TOTAUX :			8 932	9 272	10 638	11 726	11 619	11 638	11 978	12 188	
[Données exprimées en K€]			Comptes administratifs		Projection N	Prospective FONCTIONNEMENT					
RECETTES			CA 2019	CA 2020	CA proj. 2021	CA proj. 2022	CA proj. 2023	CA proj. 2024	CA proj. 2025	CA proj. 2026	Hyp. Evol/an
74	CDC- appels RI	6 651	7 782	9 024	9 204	9 338	9 576	9 757	9 963	1 00%	
	SUBVENTIONS Filières valorisation	765	1 254	1 069	1 069	1 069	1 069	1 069	1 069	0 00%	
	SUBVENTIONS Ademe	-1	33	18	0	0	0	0	0	0,00%	
	Remboursements sur CAE	55	52	54	55	56	57	58	59	2 00%	
Sous-Total 74 :			7 470	9 121	10 164	10 328	10 613	10 702	10 885	11 091	
70	Produit des services et facturations	657	641	1 034	1 034	1 034	1 034	1 034	1 034	0 00%	
013	Remboursements et rémunérations	73	104	25	26	26	27	27	28	2 00%	
76	Autres revenus dont Recyclerie	212	185	243	228	232	237	242	246	2 00%	
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	
77	Produits exceptionnels	24	14	14	10	10	10	10	10	0,00%	
042	Opération d'ordre entre sections	0	173	173	173	173	173	173	173	0,00%	
002	Solde cumulé reporté									0,00%	
TOTAUX :			8 636	10 238	11 861	11 797	11 968	12 182	12 380	12 681	

La stabilité des charges de personnel, constatée entre 2020 et 2021, traduit une organisation qui a trouvé un dimensionnement adéquat à son activité, et qui ne repose plus que marginalement sur les contrats aidés. La croissance de +3% en rythme annuel inclue les évolutions de salaires (GVT) +

charges, et à la marge des renforcements d'effectifs sur de nouvelles missions plus transversales (ex. des partenariats).

Au titre des chapitres, plus faibles en termes de poids relatif, on notera la stabilité des charges financières : les intérêts des nouveaux emprunts se substituant progressivement aux anciens, sollicités pour financer les projets d'investissement structurants du syndicat, en plus de l'autofinancement prévisionnels qui se compose :

- De la dotation annuelle aux amortissements
- Du virement à la section de fonctionnement, complémentaire, pour équilibrer le besoin issu de la section d'investissement.

Bilan 2021 et perspective d'évolution des recettes

Le point financier établi fin septembre 2021 a permis de mettre en exergue des recettes plus élevées que prévues :

- Une exécution des recettes de Redevance bien supérieure au niveau attendu (budgété)
- La remontée des cours des matériaux sur les marchés internationaux, et la négociation de prix planchers
- La progression significative des recettes de la Recyclerie (boutique et recettes de vide-greniers)
- L'atteinte a priori confirmée des objectifs de recyclage CITEO pour 2020 plus des majorations exceptionnelles

En termes de projection pluriannuelle, le niveau des recettes attendues de Redevance en cette fin d'année 2021 à plus de 9 M€ démontre que le phénomène de récupération de recettes issues des exercices antérieurs à l'exercice 2020 ne devait pas être considéré comme exceptionnel en 2021, car reproductible annuellement. En effet, les processus de recouvrement du Trésor Public ont démontré, cette année encore, leur efficacité en permettant aux Communautés de Communes de percevoir des créances parfois très anciennes (remontant jusque 2014), et par suite, d'en reverser le produit à l'USTOM. Le taux de recouvrement in fine de la facturation (nette des annulatifs et admissions en non-valeur) s'avère approcher les 96%, soit environ 1% par année au-delà de la seconde année suivant l'émission de la facturation.

En résumé, il faut du temps pour recouvrer l'essentiel des sommes dues, mais au fil du temps les recettes se concrétisent, ce qui permet de pouvoir ajouter quelques pourcents supplémentaires de recettes aux estimations initiales basées sur 90% de la facturation, et prolonger la tendance projetée en 2021 qui inclue une majoration de 3%.

Sauf versements additionnels susceptibles de compléter les performances annuelles, les subventions perceptibles auprès d'Eco-Emballages sont anticipés aux taux maximaux, en lien avec les performances actées ces deux dernières années, du fait de la mise en place de l'extension des consignes de tri. Elles représentent environ 1 M€/an.

Les produits des facturations de services sont essentiellement conditionnés par la politique tarifaire vis-à-vis des professionnels en déchèteries ; en vue de réduire les tonnages collectés notamment en déchets verts et encombrants, la politique tarifaire vise à être dissuasive, et a par conséquent vocation à rester à un niveau élevé. Sur ce poste également, un niveau stabilisé à 1 M€ est également attendu, toutes choses égales par ailleurs.

Les autres revenus du chapitre 75 sont essentiellement constitués des recettes issues de la boutique Recyclerie ; la dynamique amorcée en 2020, fondée sur la revente de produits issus des videgreniers, a vocation à être amplifiée, voire démultipliée dans la mesure où ce concept pourrait être reproduit au sud du territoire. Au minimum 240 K€ sont attendus annuellement de cette activité dans laquelle l'USTOM apparaît comme pionnière.

Cette activité semble pouvoir continuer à se développer en misant sur les contrats aidés qui restent intéressants, même s'ils ne le sont plus autant que par le passé. D'autres sources de main d'œuvre sont envisagées pour l'avenir, qui ne se traduiront pas nécessairement par des aides financières de l'Etat. Ils constituent néanmoins un appoint d'environ 50 K€ venant s'ajouter aux indemnités journalières versés par l'URSSAF en cas de maladie/AT pour un total récurrent de 100 K€.

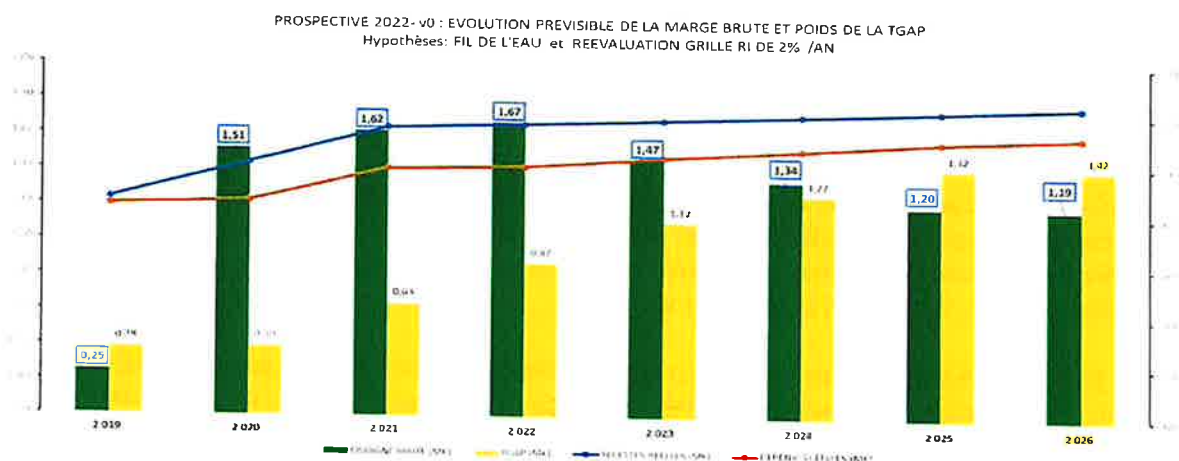
Les opérations d'ordre entre section correspondent à l'amortissement sur une durée de 10 ans d'un volant d'1,7 M€ de subventions perçues avant la transformation en SPIC et rapportées au compte de résultat constituant de fait durant cette période, une recette exceptionnelle de 173 K€/an.

Les recettes de Redevance représentent par conséquent 90% du financement du service, ce qui rend l'exercice de ce dernier particulièrement sensible à l'efficacité et à la qualité incitative de la grille tarifaire. A cet égard, l'augmentation de 18% du niveau de tarif en 2021 a eu pour effet de sécuriser les marges de manœuvre du syndicat en accompagnement de la hausse programmée de la TGAP. A contrario, les hypothèses visant à réduire le nombre de levées forfaitaires sont de nature à fragiliser le niveau de recettes.

Pour l'avenir, seule une augmentation régulière (ici fixée à 2% annuel) est de nature à générer des recettes additionnelles pour absorber les hausses du coût de service. Toutes les autres sources potentiellement envisageables (redevance photovoltaïque, par ex.) resteront accessoires.

Perspective d'évolution de l'autofinancement et de la dette

La marge brute d'autofinancement (ou Epargne brute) est l'agrégat comptable à suivre pour mesurer le niveau de trésorerie générée par l'exploitation, capable de financer les besoins nets de la section d'investissement.



Le tableau précédent permet de constater que **l'autofinancement est maximal, en 2021-2022**, il est



rattrapé ensuite par l'impact de la TGAP dans ce scénario qui n'anticipe pas de réduction des tonnages. Le scénario alternatif mettant en jeu une baisse des tonnages de -30% sur 5 ans parvient au même résultat, toutes choses égales par ailleurs, en permettant d'éviter la hausse de la fiscalité sur la période. L'équation est par conséquent assez claire pour les redevables : **une baisse des tonnages collectés de -5% par an équivaut à s'affranchir d'une augmentation de la fiscalité de +2%.**

Cette augmentation régulière permet d'éviter un effet ciseau marqué sur la période 2021-2026.

Elle permet d'autofinancer entre 1,2 M€ et 1,4 M€ de dépenses d'investissements, soit au regard de l'annuité d'amortissement annuel des emprunts (0,3 M€/ an), **1,0 M€ d'investissements nets/an en moyenne**, indépendamment d'investissements fonciers qui seraient financés essentiellement par emprunt.

Plan Pluriannuel d'Investissement

SITES	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DECHETERIES						
Déchèterie Pineuilh	16 000 €					16 000 €
Déchèterie Saint Magne	880 000 €	120 000 €				1 000 000 €
Déchèterie Rimons	80 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	100 000 €
Déchèterie Gensac	7 000 €		10 000 €			17 000 €
Déchèterie Sauveterre	8 000 €			10 000 €		18 000 €
Déchèterie La réole	105 000 €				10 000 €	115 000 €
Garde-corps	30 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	50 000 €
Bastaings	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	30 000 €
Signalétique déchèteries	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	70 000 €
TOTAL DECHETERIES	1 150 000 €	149 000 €	39 000 €	39 000 €	39 000 €	1 416 000 €
USINE DE MASSUGAS						
Chargeur	230 000 €					230 000 €
Broyeur + cribleur	0 €	700 000 €				700 000 €
Massugas: matériels divers	12 500 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €	62 500 €
TOTAL MASSUGAS	242 500 €	712 500 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €	992 500 €
POIDS LOURDS						
Accessoires	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	30 000 €
Bennes amovibles	60 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	220 000 €
TOTAL MATERIEL DIVERS	70 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	250 000 €
RECYCLERIE						
Véhicules			15 000 €			15 000 €
Matériel divers	21 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	41 000 €
ERP	100 000 €		1 400 000 €			1 500 000 €
TOTAL RECYCLERIE	121 000 €	5 000 €	1 420 000 €	5 000 €	5 000 €	1 556 000 €
CONTENEURISATION						
Véhicules	15 000 €			15 000 €		30 000 €
Composteurs	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €
Conteneurs	75 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	335 000 €
BAV enterrées/aériennes	80 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	280 000 €
TOTAL CONTENEURISATION	180 000 €	125 000 €	125 000 €	140 000 €	125 000 €	695 000 €
SITE DE MASSUGAS						
Batiments	50 000 €					50 000 €
Aménagements	90 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	130 000 €
Renouvellement VL			15 000 €		15 000 €	30 000 €
NTI	15 000 €	30 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €	95 000 €
TOTAL SITE DE MASSUGAS	155 000 €	40 000 €	35 000 €	20 000 €	55 000 €	305 000 €
TOTAL GENERAL	1 918 500 €	1 076 500 €	1 676 500 €	261 500 €	281 500 €	5 214 500 €



Soutenabilité de l'endettement

Le capital restant dû de la dette au 31/12/2021 s'élèvera à 4 481 000 €.

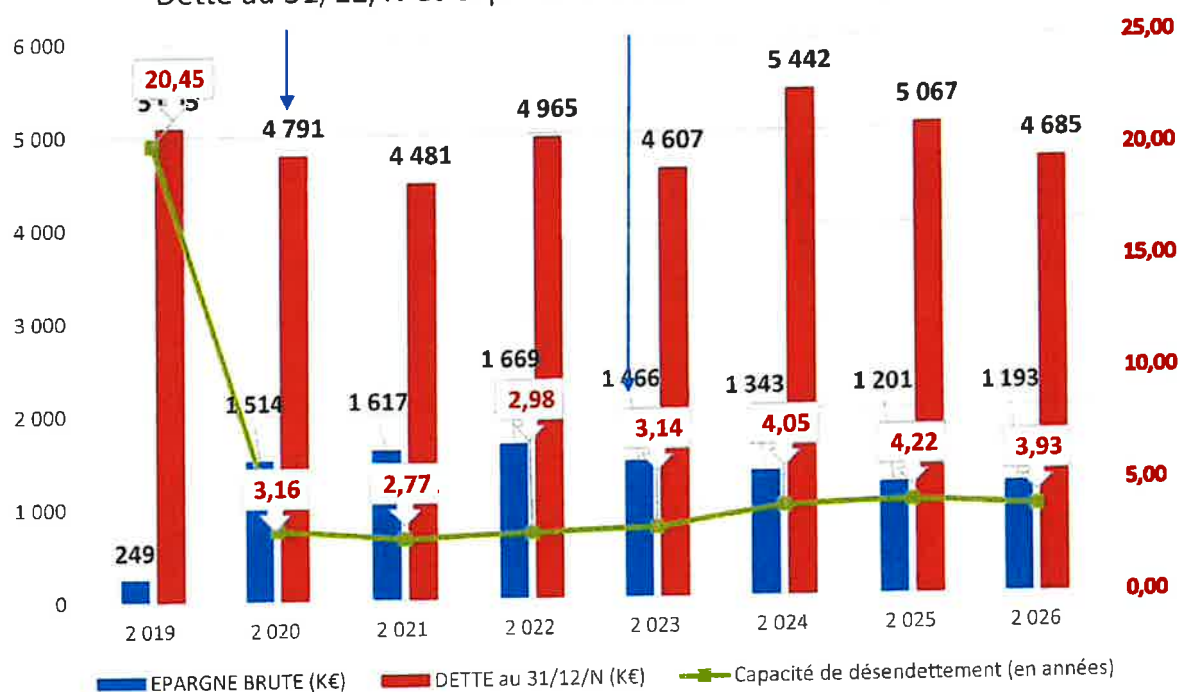
A l'aune de la capacité d'épargne précédente, la dette au 31/12/2021 apparaît largement soutenable puisque le stock serait remboursé en 2,77 années, ce que mesure la **capacité de désendettement** dont l'évolution est traduite dans le tableau ci-après.

Ce ratio se calcule ainsi : $\text{Dette au 31/12/N (€)} / \text{Marge Brute N (€)}$,

Et exprime le nombre d'année de marge brute nécessaires pour couvrir le remboursement intégral de la dette.

Le tableau ci-dessous présente sur l'échelle de gauche le niveau de la dette en fin d'exercice, et sur l'échelle de droite la capacité de désendettement en nombre d'années.

Dette au 31/12/N et Capacité de désendettement (en années)



Agrégats//Années	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
RECETTES REELLES (M€)	8,64	10,07	11,48	11,62	11,81	12,01	12,21	12,41
DEPENSES REELLES (M€)	8,39	8,55	9,86	9,96	10,35	10,67	11,01	11,22
TGAP (M€)	0,38	0,39	0,64	0,87	1,12	1,27	1,42	1,42
EPARGNE BRUTE (M€)	0,25	1,51	1,62	1,67	1,47	1,34	1,20	1,19
%E.BRUTE	2,88%	15,04%	14,09%	14,35%	12,41%	11,18%	9,84%	9,62%
DETTE au 31/12/N (K€)	5 095	4 791	4 481	4 965	4 607	5 442	5 067	4 685
Capacité de désendettement (en années)	20,45	3,16	2,77	2,98	3,14	4,05	4,22	3,93

3- Le Projet de BUDGET 2022

Les prévisions budgétaires travaillées et présentées ci-après s'entendent de la totalité de l'exercice 2022. Ainsi, les masses financières et leurs évolutions comparées au CA 2020 ou au BP2021 seront reprises autant que possible dans les documents budgétaires ultérieurement proposés au Conseil : Budget Primitif voté courant décembre 2021 et Budget Supplémentaire voté avant le 15 avril 2022, en intégrant la reprise des résultats issus du Compte Administratif 2021.

Des ajustements budgétaires sont susceptibles d'intervenir dès lors que des éléments significatifs seraient portés à notre connaissance d'ici le vote du BP2022. Par ailleurs, le CA 2021 constitue à ce stade une estimation, dans l'attente des consommations réelles de l'exercice connues après la clôture comptable.

A- Les DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

En préambule, la présentation du DOB2022 distingue désormais le compte 611-marchés d'exploitation et le 611-marchés de frais généraux, afin d'affiner l'analyse entre les frais fixes et les frais variables, liés à l'activité des métiers de l'USTOM.

Budget 2022 des marchés de prestations d'exploitation : 6.259 K€

	CA 2020	CA 2021 Est.	BP+BS 2021	DOB 2022
611-Marchés de prestation	5 212 581 €	6 016 500 €	5 956 000 €	6 259 324 €
Evolutions	CA2021/CA2020	115%	BP2022/BP2021	105%

L'analyse de l'exécution 2021 a révélé des écarts de rattachement significatifs de charges fin 2020 pour un impact estimé de 160 K€ impactant favorablement l'exercice 2020 et négativement 2021 : essentiellement 2 factures de Véolia d'avril 2020 et de COVED (Tri) de décembre 2020. Si l'évolution constatée entre 2020 et 2021 se trouve par conséquent réduite de 15% à 9% il n'en reste pas moins que l'évolution est significative.

La cause en est principalement l'évolution des prix de l'enfouissement avec un impact de la TGAP de 18 à 30€/tonne (+200 K€ en 2021) et des prix de Véolia. Par contre l'effet tonnage 2021 (tonnage estimé comparé au budget 2021) est estimé non significatif, traduisant la bonne estimation réalisée au budget précédent, malgré l'effet des inondations de l'hiver dernier sur la prise en charge des encombrants, essentiellement dans le Réolais.

Pour 2022, il est anticipé une stabilité des tonnages (à l'exception du marché de tri +137 T, soit 4.025 T). L'inscription d'une hausse de 5% traduit l'anticipation d'une augmentation des prix des services, dans le contexte d'une reprise inflationniste (renchérissement des prix des carburants et probablement des salaires), au-delà des augmentations de prix déjà inscrites dans marchés (enfouissement). Ainsi, nous avons retenu une hypothèse de hausse moyenne de 4,2% sur la totalité des prix de marché.

Il est également envisagé en 2022 d'être en capacité d'effectuer nous-même des opérations de criblage des déchets verts compostés sur le parc, sous réserve de la réparabilité économique de l'ancien crible ; par contre le broyage en régie n'apparaît pas réalisable sans acquisition d'un broyeur neuf, l'étude d'opportunité devant être menée également dans le cadre de la gestion des bio

déchets sur le territoire. Cette option n'étant pas certaine, nous avons maintenu le statu quo dans la prévision budgétaire, et conservé l'hypothèse du marché PAPREC.

Budget 2022 des marchés de prestations de frais généraux : 186 K€

Les marchés de prestation figurant dans les charges générales gérées par les services sont renforcés à hauteur de 186.420 €, soit en augmentation de 60 K€ comparé au Budget 2021. Il s'agit essentiellement :

- Du nettoyage/lasure de l'ensemble des bornes du territoire (40K€), opération repoussée au BP2021
- La poursuite de la sécurisation des déchèteries via la télésurveillance
- Une prestation de supervision informatique (RECOM) jouant en année pleine

Budget 2022 des autres charges du chapitre 011 : 1.342 K€

	CA 2020	CA 2021 Est.	BP+BS 2021	DOB 2022
Charges générales (hors 611)	992 612 €	1 070 694 €	1 239 271 €	1 342 209 €
Evolutions	CA2021/CA2020	108%	BP2022/BP2021	108%

D'un exercice à l'autre, le budget des charges générales hors 611 est en augmentation de 8%, en ligne avec l'augmentation de la réalité des dépenses que nous constaterons entre 2020 et 2021.

Pour mémoire, la situation financière préoccupante du syndicat en 2020 avait conduit le nouvel exécutif à réduire drastiquement les dépenses générales au dernier trimestre. Ce sont environ 100 K€ qui avait été dégagés pour faciliter l'atterrissage, ces dépenses ayant in fine été reportées en 2021.

Si le budget 2021 a pu être doté à un niveau plus confortable, permettant une exécution plus sereine (puisque nous constaterons probablement un taux d'exécution proche de 90% de ces charges), le niveau maîtrisé des dépenses s'explique à la fois par un engagement précautionneux et par une situation sanitaire encore très compliquée qui n'a permis de gérer que les situations courantes voire urgentes. Par exemple, les budgets initialement prévus pour mettre en place l'expérimentation des bio déchets ont été reportés en 2022. Le taux de consommation des crédits de la communication va plafonner en 2021 aux deux tiers environ de la prévision.

A l'exception des budgets affectés au service Exploitation, le taux de consommation des crédits sera inférieur à 90% cette année, ce qui a permis de compenser les aléas coûteux survenus aux matériels du parc véhicules, l'ensemble des camions poly benne ayant été immobilisé fin septembre en raison de fissures sur les châssis et la grue détectées lors des inspections semestrielles de Véritas. Afin d'assurer la continuité des rotations déchèteries-parc, des contrats de location sans chauffeur ont dû être mises en place auprès de différents partenaires (dont Mauffrey) pendant la durée des réparations, occasionnant environ 100 K€ de surcoûts imprévus.

Pour 2021, ont été ajoutés 55K€ de location longue durée d'un camion (marché lancé) en anticipation des immobilisations successives de nos 4 poly bennes, correspondant à un taux d'indisponibilité de 25%.

Par ailleurs, le budget communication a été renforcé, pour intégrer 6 mois d'expérimentation des bio déchets, la pérennisation du bulletin d'information semestriel (Petit Vert), les matériels pédagogiques accompagnant le retour des actions de sensibilisation de terrain d'évènements permis par l'adjonction de moyens humains déjà actés mais pas encore effectifs.

Les moyens administratifs resteront constants, en raison de la non re conductibilité des études stratégiques menées en 2020, compensant partiellement les budgets consacrés aux assurances dont les montants ont explosé, les compagnies ne voulant plus des activités déchets (96 K€ contre 30 K€ en 2021). Il conviendra de relancer un nouvel appel d'offre « dommages aux biens » début 2022. Nous intégrerons également la redevance à Massugas pour le site.

Budget 2022 des charges de personnel du chapitre 012 : 2.413 K€

	CA 2020	CA 2021 Est.	BP+BS 2021	DOB 2022
012-Charges de Personnel	2 183 996 €	2 233 700 €	2 412 866 €	2 412 866 €
Evolutions	CA2021/CA2020	102%	BP2022/BP2021	100%

Le taux d'exécution des dépenses 2021 est anticipé entre 92% et 93%, traduisant :

- Les efforts de rationalisation de l'utilisation des ressources humaines, notamment cet été, puisque le recours à l'intérim n'a visé que certaines situations urgentes, pour pallier des absences maladie. Pour mémoire, les remplacements de congés dans les déchèteries et sur le parc ont été le fait des agents polyvalents, voire des agents administratifs des services techniques.
- Le décalage de mise en place des postes nouveaux prévus dans une organisation stabilisée. Ainsi, le poste de Responsable de la Recyclerie a été pourvu en Octobre, ainsi que celui de chargé de mission « Partenariat ». La création d'un temps plein pour la livraison des bacs au domicile des usagers a été décalée au 1^{er} septembre.
- La difficulté de pourvoir certains postes, notamment de chauffeurs. La modification de l'organisation des rotations a permis d'économiser un poste et de s'affranchir partiellement de la contrainte.

Les perspectives 2022 tiendront compte naturellement des décisions prises en 2021 dans le cadre du nouvel organigramme, et des augmentations liées au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), et d'une augmentation des taux de charge de 1% par précaution. En dépit de ces éléments, dans le cadre de la poursuite des engagements précédemment pris par le Président, en termes de maîtrise des coûts, le budget de masse salariale voté au BP2021 sera maintenu à l'identique

Les budgets de formation et d'intérim seront également maintenus à l'étiage 2021.

Budget 2022 des autres dépenses de fonctionnement (chapitres 65, 66, 67 et 68) : 186 K€

Au niveau du chapitre 65, essentiellement constitué des indemnités des élus, l'exécution 2021 est conforme aux prévisions. Le budget 2022 sera reconduit sur ce point, mais complété à hauteur de 12 K€ d'un transfert des charges relatives aux redevances et licences informatiques, actuellement comptabilisées en 6156-Maintenance, dans le cadre d'une régularisation d'imputation.



Au niveau du chapitre 66, le niveau des charges d'intérêt de la dette est conforme au plan d'amortissement des emprunts, tous souscrits à taux fixe. La mobilisation de la ligne de trésorerie à hauteur de 750 K€ pendant une durée d'un mois en mars-avril a eu un faible coût en raison des taux des crédits de trésorerie au plus bas depuis des années. Malgré l'emprunt inscrit au BP 2022 en investissement en contrepartie des travaux destinés à réhabiliter la déchèterie de Saint Magne, aucune charge d'intérêt complémentaire n'est inscrite. En effet, la mobilisation de l'emprunt n'interviendra pas a priori avant 2023.

Au titre du chapitre 67-Dépenses exceptionnelles, une provision minimale de 15€ est prévue sans affectation définie à ce jour. A la clôture de l'exercice 2021 apparaîtra la charge relative aux régularisations sur exercices antérieurs : 80 K€ de loyers dus à la commune de Massugas selon le jugement du tribunal.

Au niveau du chapitre 68-Provisions pour risques et charges au regard des litiges en cours, une provision dont le montant de 4.502 € a été voté lors de la séance du conseil syndical du 30 mars 2021 sera comptabilisée à la clôture du présent exercice. En 2022, est prévu un complément de 15 K€ qui viendra compléter la provision initiale uniquement dans le cas où celui-ci s'avèrerait insuffisante au vu du total à recouvrer fin 2020, selon le calcul retenu.

Dépenses imprévues 2022 : maintien du niveau de 100 K€.

B-LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes prévisionnelles 2021 attendues apparaissent en augmentation très significative comparativement aux recettes obtenues en 2020 : cette performance de +154% sera à confirmer à l'issue du 4^{ème} trimestre de l'année, mais il apparaît d'ores et déjà clairement que le changement du contexte économique (pénurie de matériaux) sur les cours mondiaux a des conséquences très positives sur les recettes du syndicat cette année.

Par ailleurs, le succès commercial de la Recyclerie se confirme malgré la crise sanitaire qui a restreint les accès dans les lieux publics : le chiffre d'affaires hors taxes réalisé sera en progression de plus d'un tiers sur 2020, sans compter les produits du démantèlement intégrés dans la ligne revente de matériaux.

Synthèse des recettes de fonct. des chapitres 70 et 75	CA 2020	CA 2021 Est.	BP+BS 2021	DOB 2022
Parc: apports & prestations facturées	198 670 €	267 080 €	298 719 €	252 980 €
Facturation déchèteries	131 379 €	172 563 €	180 511 €	186 962 €
Revente de matériaux	293 699 €	576 723 €	314 564 €	690 910 €
Recyclerie(magasin/loyers/divers)	185 438 €	242 766 €	202 001 €	248 001 €
Refacturation DGFIP	17 311 €	17 242 €	17 000 €	17 650 €
TOTAL Recettes diverses	826 498 €	1 276 374 €	1 012 795 €	1 396 503 €
Evolutions	CA2021/CA2020 =	154%	BP2022/BP2021 =	138%



Budget 2022 des recettes du chapitre 70 : 1.148 K€

Les recettes générées par les **apports de professionnels et communes sur le parc** (gros volumes) est également en progression de +70 K€ en 2021, en raison de la hausse **importante** des tarifs. Le budget n'étant pas atteint, la prudence est de mise pour 2022 avec un budget **réduit** de -15% à 253 K€.

Concernant **les volumes collectés en déchèteries**, en l'absence de décision prise à ce jour sur la limitation ou non des apports gratuits des particuliers en déchèteries, l'hypothèse prudente adoptée vise à inscrire un budget 2022 à 187 K€.

Concernant **les reventes de matériaux**, nous misons également sur une progression des volumes et des prix de revente des matériaux, dans le cadre d'un groupement de syndicats dont nous allons prendre la tête l'an prochain. **Là encore les perspectives de reprise économique nous incitent à l'optimisme** et nous proposons un Budget 2022 à hauteur de 691 K€.

Enfin, les autres prestations facturées se limitent à la participation de la DGFIP aux frais d'affranchissement, négociés en continuité dans la nouvelle version de la charte tripartite signée cette année. Le Budget 2022 est proposé à 17 K€.

Budget 2022 des recettes du chapitre 75 : 248 K€

La nouvelle organisation de la **Recyclerie**, effective au 1^{er} octobre 2021, permet désormais à la structure de se stabiliser autour d'un encadrement de trois agents, un cadre et deux adjoints, un en boutique, l'autre à l'atelier, et ainsi de pouvoir piloter conjointement les deux parties de l'activité. Les **perspectives tracées par la nouvelle responsable** du site permettent d'envisager une nouvelle phase de croissance du chiffre d'affaires tout en générant de la valeur sur le démantèlement. Les recettes de la seule boutique sont attendues en 2022 au-delà des 220 K€ portés au budget.

Enfin, il faut ajouter à ce chapitre des recettes ponctuelles liées à l'engagement du prestataire choisi pour **équiper le site de Rimons de panneaux photovoltaïques**. La promesse de bail emphytéotique prochainement signée prévoit au cours de la première année un versement de 25.000 €, suivi d'un second. Dans le cadre du ROB, nous prévoyons d'en inscrire un seul en recettes, mais une fois la décision engagée, un second pourra être inscrit budgétairement.

Budget 2022 des recettes du chapitre 74 : 9.863 K€

Recettes du chapitre 74	CA 2020	CA 2021 Est.	BP+BS 2021	DOB 2022
CDC: appels Redevance Incitative	7 782 039 €	9 023 658 €	8 690 133 €	8 863 936 €
Subvention éco-organismes	1 254 298 €	1 069 330 €	926 600 €	946 600 €
ADEME	32 827 €	17 500 €	17 500 €	0 €
Remboursements sur CAE	52 334 €	53 500 €	57 000 €	52 767 €
TOTAL Chapitre 74	9 121 497 €	10 163 988 €	9 691 233 €	9 863 303 €
Evolutions	CA2021/CA2020 =	111%	BP2022/BP2021 =	102%

Comme expliqué dans l'analyse rétro-prospective précédente, les recettes de redevance 2021, estimées en progression de 1,2 M€ par rapport à 2020 ne sont pas une surprise : la règle budgétaire prudentielle visant à ne budgéter que 89,5% du niveau de facturation anticipé pour l'année suivante

a, in fine, ancré l'idée dans les esprits que les recettes réelles de la Redevance Incitative ne permettraient pas de dépasser ce niveau de manière récurrente.

Grâce aux efforts de recouvrement du Trésor Public, en 2020 poursuivis en 2021, les comptes de l'USTOM ont permis d'engranger en 2020 430 K€ de produits supplémentaires sur exercices antérieurs, et fin septembre 2021, 333 K€ de plus que le budget initial avec un niveau de facturation conforme à ce qui était attendu au BP. Ainsi, **la perspective d'atterrissage des recettes de redevance fin 2021 se situent-elles au niveau de 9.023 K€, soit 90% de la facturation budgétée (8.690 K€) + 333 K€ de recettes sur exercices antérieurs.**

La recette attendue pour 2022 est dans le projet de ROB 2022, construite sur une approche prudentielle basée sur le budget 2021 + une augmentation de la grille 2%. **Cette augmentation de 2% vise à corriger les effets inflationnistes de la croissance (l'augmentation conjuguée des prix de traitement et de la TGAP pour les OM et encombrants), mais aussi pour intégrer le supplément d'amortissements générés à compter de 2022 par les nouvelles installations-bureaux et quai de transfert).**

Toutefois, le rattrapage ne sera pas complet puisque les 2 % représentent 174 K€ quand l'impact TGAP représente à lui seul 150 K€ et les amortissements 195 K€. Pour mémoire, ces derniers ont pour objet de compenser l'obsolescence des installations et donc de financer les investissements de remplacement.

Subventions éco-organismes (CITEO) : cf. tableau ci-joint entérinant une atteinte de 100% des objectifs de tri.

subventions CITEO	2020	2021	2022	%Evol.
Majoration except 2018	199 390,00 €	12 034,00 €	0,00 €	0%
Majo except.perf 2019	0,00 €	11 439,00 €	0,00 €	0%
Soutien papier 2020	76 454,00 €	76 556,00 €	76 600,00 €	100%
Soutien T2	330 300,00 €	399 300,00 €	400 000,00 €	100%
Soutien T4	247 900,00 €	270 000,00 €	220 000,00 €	81%
Liquidatif N-1	351 337,00 €	300 000,00 €	250 000,00 €	83%
Totaux	1 205 381,00 €	1 069 329,00 €	946 600,00 €	89%

Budget 2022 des recettes des autres chapitres : 9.863 K€

Les soutiens aux dispositifs CAE-PEC sont, tant en 2021 qu'en 2022, anticipés en ligne comparativement à 2020. Par ailleurs aucune recette de subvention n'est à ce jour attendue.

Les remboursements sur rémunération sont plus constatés que pilotés. La stabilité nous apparaît être de mise sur ce poste que nous proposons à hauteur de 25 K€.

Enfin, nous ne prévoyons pas de recettes exceptionnelles dans le cadre de de Rapport d'Orientation Budgétaire.

Les recettes d'ordre habituelles de 172 K€, correspondant à l'amortissement depuis 2020 de subventions anciennes, complètent cette présentation.

C-L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le projet de Budget 2022 repose sur des hypothèses sérieuses et prudentes, notamment en ce qui concerne la proposition d'augmentation de la RI corrélée avec l'inflation qui permet d'accompagner les tendances lourdes d'augmentation du coût du service de collecte et traitement des déchets au plan national.

Sans subventions d'aucune sorte, l'USTOM doit faire face, seule, à ses besoins pour pérenniser l'activité qui lui a été déléguée par les Communautés de Communes, et financer le renouvellement de ses équipements. Dans ce projet, ce dernier sera assuré par 970 K€ d'amortissements ainsi qu'un emprunt affecté spécifiquement à la réhabilitation de la déchèterie de Saint Magne.

VUE D'ENSEMBLE ESTIME 2021/BP2021 et DOB2022

		Compta	TOTAL	REALISE	PROJECTION MEDIANE	EVOLUTION N/N-1	PROJECTION 2022	
SECTION DE FONCTIONNEMENT		CA 2020	BP + BS 2021 (a)	EXECUTION AU 30/06/2021	PROJECTION AU 31/12/2021 (b)	CA2021/CA2020	DOB2022	DOB2022/BP+BS2021
DEPENSES								
011	Charges Générales hors 611	952 612 €	1 239 271 €	618 486 €	1 070 594 €	109%	1 342 209 €	108%
	611 des charges générales	127 230 €	157 889 €	86 124 €	116 414 €	91%	186 420 €	118%
	611-Marchés d'exploitation	5 212 581 €	5 956 000 €	3 029 003 €	6 016 500 €	115%	6 259 324 €	105%
	Sous-Total 011 :	6 205 193 €	7 353 160 €	3 733 683 €	7 203 608 €	116%	7 787 953 €	106,9%
012	Charges de Personnel	2 183 996 €	2 412 866 €	1 026 895 €	2 233 700 €	102%	2 412 866 €	100%
65	Autres charges de gestion courante	42 368 €	52 142 €	24 564 €	49 128 €	116%	66 340 €	127%
66	Charges Financières	92 178 €	92 948 €	48 882 €	92 948 €	101%	90 274 €	97%
67	Charges Exceptionnelles	27 740 €	47 500 €	836 €	127 500 €	460%	15 000 €	32%
68	Provisions pour risques et charges	0 €	54 502 €	0 €	54 502 €	#DIV/0!	15 000 €	28%
042	Dotations aux amortissements/Cession	720 157 €	774 081 €		774 081 €	107%	970 000 €	125%
022	Dépenses imprévues		250 000 €		100 000 €		100 000 €	40%
023	Virement à la section d'investissement	0 €	2 608 363 €				0 €	0%
TOTAUX :		9 271 631 €	13 603 552 €	4 934 589 €	10 635 487 €	114,71%	11 457 434 €	84,22%
RECETTES		CA 2020	BP + BS 2021 (a)	EXECUTION AU 30/06/2021	PROJECTION AU 31/12/2021 (b)	CA2021/CA2020	DOB2022	DOB2022/BP+BS2021
74	CDC- appels RI	7 782 039 €	9 690 133 €	4 345 067 €	9 029 658 €	116%	8 863 936 €	102%
	SUBV. éco-emballages/éco-éco-copie-faites-Mesclier	1 254 298 €	926 600 €	499 330 €	1 069 330 €	85%	946 600 €	102%
	Ademe	32 827 €	17 500 €	0 €	17 500 €	53%	0 €	0%
	Remboursements sur CAE	52 334 €	57 000 €	17 922 €	53 500 €	102%	52 787 €	93%
	Sous-Total 74 :	9 121 497 €	9 691 233 €	4 862 318 €	10 163 988 €	111%	9 863 303 €	101,8%
70	Produit des services dont facturations	641 060 €	810 794 €	449 372 €	1 033 607 €	161%	1 148 502 €	142%
013	Remboursements sur rémunération	103 789 €	30 000 €	9 915 €	25 000 €	24%	25 000 €	83%
75	Autres revenus dont Magasin Recyclerie	185 438 €	202 001 €	105 082 €	242 766 €	131%	248 001 €	123%
76	Produits financiers	7 €	0 €	2 €	2 €	30%	0 €	NS
77	Produits exceptionnels	13 873 €	22 083 €	5 010 €	13 546 €	98%	0 €	0%
042	Opération d'ordre	172 628 €	172 628 €		172 628 €	100%	172 628 €	100%
002	Solde cumulé reporté	0 €	2 674 813 €					
TOTAUX :		10 238 292 €	13 603 552 €	5 431 899 €	11 651 537 €	113,80%	11 457 434 €	84,22%
Résultat de fonctionnement (CA N):		966 661 €	0,00 €	597 130	1 016 071		0,0 €	
Résultat antérieur reporté		1 708 152,02 €						
		2 674 813,03 €						

D-LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme annoncé lors du Conseil Syndical du 13 octobre dernier, l'intégralité des crédits prévus en dépenses au Budget 2021 ne seront pas consommés :

Les Restes à Réaliser de 2020, reportés au BP2021 pour un total de **547.184 €** ont été réalisés à 82%, à l'exception des lignes suivantes totalisant 96.936 € :

- Des marchepieds et bacs de rétention pour Pineuilh/La Réole/Rimons : 3.561 € (engagement reporté en 2023)
- La formation et le paramétrage Tradim (marché FCS2017-003) : 2.200 € (engagement non confirmé)
- Des PAV enterrés (Astech) : 26.419 € (engagement non confirmé)
- La Maîtrise d'œuvre pour la création de la déchèterie de Saint Magne : 64.756 €, à la suite de l'abandon du projet, le Bureau d'Etude ayant annulé une partie de ses honoraires.

Les nouveaux crédits votés pour être réalisés en 2021 représentaient **897.015 €, hors dépenses imprévues portées à 112.000 € et qui ne seront pas consommées**. La prévision de consommation de crédits estimée pour 2021 tient compte des liquidations constatées et des engagements restant à ce jour. Elle s'élève à **808 K€ soit un taux d'exécution des dépenses d'équipement de 56% à ce jour**. La plus importante dépense concerne la pelle mécanique (248 K€).

Pour 2022, les crédits de dépenses d'équipement envisagés s'élèvent à **1.918.600 € regroupés dans les opérations suivantes :**

Investissements/Opérations	RAR 2020	BP+BS 2021	BP+RAR+BS2021	Estimé 2021	Budget 2022 (ROB)
100-Sces Administratifs et divers	0 €	47 745 €	47 745 €	20 196 €	15 000 €
101-Petits équipements Exploitation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
102-Equipements Parc	274 232 €	48 480 €	322 712 €	292 216 €	277 500 €
103-Transports-Matériel roulant	0 €	13 000 €	13 000 €	3 092 €	10 000 €
104-Communication	1 040 €	63 000 €	64 040 €	2 899 €	24 000 €
105-Travaux déchèteries	34 225 €	297 800 €	332 025 €	180 075 €	316 100 €
107-Matériels de collecte	45 864 €	139 200 €	185 064 €	133 621 €	170 000 €
108-Centre de transfert Massugas	101 183 €	42 500 €	143 683 €	107 197 €	105 000 €
109-Recyclerie	14 199 €	145 290 €	159 489 €	39 850 €	121 000 €
110-Opération Déchèterie Saint Magne	76 442 €	100 000 €	176 442 €	29 619 €	880 000 €
	547 184 €	897 015 €	1 444 199 €	808 764 €	1 918 600 €
Dépenses imprévues	0 €	112 000 €	112 000 €	0 €	0 €
Investissements futurs	0 €	1 941 337 €	1 941 337 €	0 €	0 €
Total investissements 2021	547 184 €	2 950 352 €	3 497 536 €	808 764 €	1 918 600 €

Soit :

- **880.000 € pour le projet de réhabilitation de la déchèterie de Saint Magne**, dont 800.000 € de travaux, 50.000 € de terrain, et 30.000 € d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- **90.000 €** pour l'acquisition de terrain et les travaux d'extension de la déchèterie de La Réole
- **100.000 €** pour des travaux de mise en conformité ERP à la Recyclerie
- **848.600 €** pour des investissements courants, parmi lesquels :
 - Divers matériels pour l'expérimentation bio déchets (10.000 €)
 - Matériaux pour l'aménagement en régie de la maison COVED (50.000 €)
 - Une motopompe pour l'entretien des lagunes (3.000 €)
 - Des « lego » en béton pour le quai de déchargement (33.000 €)
 - Le remplacement de 10 bennes neuves pour les déchèteries (60.000 €)
 - L'achat d'un conteneur sécurisé pour Rimons (20.000 €)
 - Une clôture et des portails pour Rimons (60.000 €)
 - Le remplacement de la clôture et le défrichage de La Réole (15.000 €)
 - Le remplacement de plusieurs garde-corps dans toutes les déchèteries (30.000 €)
 - Divers équipements et matériels pour toutes les déchèteries (41.100 €)
 - Le remplacement du chargeur sur le parc (230.000 €)
 - Un budget récurrent pour remplacer des PAV aériens ou enterrés (80.000 €)
 - Un budget pour les remplacements/dotations de conteneurs de collecte (75.000 €)

Il est prévu en recettes d'investissement un **emprunt de 600.000 € au chapitre 16** pour financer environ 70% des coûts d'investissement à la déchèterie de Saint Magne (acquisition du terrain, AMO et Moe, et travaux), en raison de la **durée de vie significative de l'équipement** qui suppose de répartir la charge financière associée sur le long terme. Si le coût de l'opération devait être renchéri, il serait cohérent de reconsidérer le niveau de l'emprunt pour qu'il reste sensiblement dans la même proportion de 70-80%, ce qui correspond à un autofinancement minimum de 20-30%. Dans la mesure où les travaux devraient, au mieux, débuter fin 2022, les premières annuités de remboursement n'interviendraient pas avant 2023.

Outre les dépenses d'équipement, **les recettes d'investissement** doivent couvrir les dépenses obligatoires suivantes :

- Les remboursements de capital des emprunts (316 K€)
- L'amortissement des subventions reprises au compte de résultat (173 K€)

Pour ce faire, il conviendra de compléter les 970 K€ de dotations aux amortissements par un virement de la section de fonctionnement de 837.000 € (autofinancement prévisionnel).

Vue d'ensemble Budget 2021 et Budget 2022 :

		Compte	TOTAL	REALISE	PROJECTION 2021
SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2020	BP + BS 2021 (a)	EXECUTION AU 30/06/2021	PROJECTION AU 31/12/2021
DEPENSES					
16	Emprunts et assimilés	303 543 €	309 854 €	51 776 €	509 854 €
20	Immobilisations incorporelles	49 529 €	161 396 €	55 304 €	
10	Réserves		0 €	0 €	236 487 €
21	Immobilisations corporelles	416 354 €	1 199 467 €	509 762 €	
23	Immobilisations en cours (Opérations en cours)	357 408 €	93 336 €	28 836 €	806 000 €
23	Immobilisations en cours (Opération à venir)		1 941 337 €	0 €	0 €
27	Cautions et emprunts		0 €	0 €	
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	46 192 €	64 974 €	0 €	200 000 €
040	Opérations d'ordre entre sections	172 828 €	172 828 €	0 €	172 828 €
020	Dépenses imprévues d'investissement		112 000 €	0 €	0 €
TOTAUX :		1 345 654 €	4 044 992 €	643 677 €	1 926 989 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2020	BP + BS 2021 (a)	EXECUTION AU 30/06/2021	PROJECTION AU 31/12/2021
RECETTES					
13	Dotations et Fonds de réserve		90 740 €	90 740 €	
040	Amortissements	729 187 €	774 081 €	0 €	774 081 €
16	emprunts et assimilés	20 000 €	20 000 €	0 €	256 487 €
23	remboursements sur revenus de garanties		0 €	0 €	0 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	46 192 €	64 974 €	0 €	200 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	2 988 383 €		167 586 €
001	Excédent d'investissement reporté		528 844 €	0 €	528 844 €
TOTAUX :		796 349 €	4 044 992 €	90 740 €	1 926 989 €

PROJECTION 2022	
DOB2022	DOB2022/BS+B S2021
316 316 €	102%
	0%
	0%
1 919 600 €	160%
	0%
	0%
	0%
	0%
172 828 €	100%
	0%
2 407 544 €	60%
DOB2022	DOB2022/BS+B S2021
	0%
970 000 €	125%
600 000 €	3000%
	0%
837 544 €	33%
	0%
2 407 544 €	60%